



TARIFS 2023 – 2024

ATELIERS THÉÂTRE

La commune de Lempdes propose un ALSH Ateliers Théâtre de 7 ans à 17 ans.

Les tarifs sont fixés par délibération (Conseil Municipal du 15 juin 2023), chaque année scolaire, conformément à la grille ci-dessous.

La facturation sera effectuée en 3 fois :

- Décembre 2023
- Février 2024
- Mai 2024

Tarifs 2023 – 2024 Lempdais		
Tranche et quotient familial mensuel	Tarifs Lempdais annuels 1h30	Tarifs Lempdais annuels 1h00
T1 Inf ou égal à 500 €	54,00 €	36,00 €
T2 de 501 € à 700 €	72,00 €	47,00 €
T3 de 701 € à 950 €	106,00 €	71,00 €
T4 de 951 € à 1200 €	124,00 €	83,00 €
T5 de 1201 € à 1500 €	141,00 €	95,00 €
T6 de 1501 € à 1800 €	160,00 €	106,00 €
T7 de 1801 € à 2100 €	177,00 €	118,00 €
T8 de 2101 € à 2400€	190,00 €	125,00 €
T9 ≥ à 2401 €	200,00 €	135,00 €

Tarifs 2023 – 2024 Extérieurs		
Tranche et quotient familial mensuel	Tarifs Extérieurs annuels 1h30	Tarifs Extérieurs annuels 1h00
T1 Inf ou égal à 500 €	87,00 €	58,00 €
T2 de 501 € à 700 €	115,00 €	75,00 €
T3 de 701 € à 950 €	170,00 €	114,00 €
T4 de 951 € à 1200 €	198,00 €	133,00 €
T5 de 1201 € à 1500 €	226,00 €	152,00 €
T6 de 1501 € à 1800 €	256,00 €	170,00 €
T7 de 1801 € à 2100 €	283,00 €	189,00 €
T8 de 2101 € à 2400€	304,00 €	200,00 €
T9 ≥ à 2401 €	320,00 €	216,00 €

Le montant des sommes dues sera adressé aux familles par le Service de Gestion Comptable de Clermont Métropole et Amendes, 3 place Charles de Gaulle BP 90040 63400 CHAMALIERES.

Le règlement des factures devra être envoyé soit par courrier au Service de Gestion Comptable de Clermont Métropole et Amendes ou soit possibilité de paiement en ligne par carte bancaire www.payfip.gouv.fr ou par prélèvement automatique.